Assemblée générale le 5 décembre à 20H 15 salles des fêtes d'Aime

Vivre en Tarentaise

Association agréée pour la protection de la nature

Rapport d'activités 2024

VIVRE EN TARENTAISE - BILAN FINANCIER 2024

RECETTES	
Adhésions	2531,00
Dons	1375,00
Contribution APTV radon	2000,00
Indemnités de justice	2570,00
Intérêt livret A	66,81
TOTAL	**8542,81**

DEPENSES	
Cotisations à d'autres associations (1)	1294,74
Campagne radon	2424,30
Photocopies et Impressions	568,18
Achats timbres + courriers recommandés	975,59
Achat sonde ozone + Abonnement Bouygues	817,89
Frais compte postal +tenue de compte	152,96
Déplacements	379,82
Assurances MAIF	333,49
Achats divers + journaux + consommables	400,91
Frais de justice (suivi de dossier)	30,00
TOTAL	**7377,88**

Soit un excédent positif de ***1164,93***

Report de l'année 2023 en positif en date du 26.10.2023 **8849,62**

SOLDE de l'année 2024 en date du 16.10.2024 **10014,55**

(1) Sortir du nucléaire, CRIIRAD, FNE, Paysages de France, ATMO, Energies Tarines (achat de 20 parts : 1000 €)

Etat des comptes **relevé postal n°25 en date du 16 /10/2024**

notre CCP *7656,99* *Livret A* *2357,56*

Soit un total de 10 014,55 euros

115 adhérents à jour de leur cotisation dont 4 associations en 2023 (15€/ pers ou 25 couple, 5 petits revenus)

Composition du bureau 2024: Président : Alain Machet. (Landry)

Vice-présidents : Bernard André (Moutiers) et André Fourmaintraux(Salins)

Trésorières : Martine Chollet et Catherine Touvier (Macôt et Landry) Secrétaire : Jean Kerrien (Bozel)

Le mot du président :

L'année 2024 a été marquée par plusieurs affaires majeures pour la Tarentaise. Le projet Ugiring à la Léchère (voir plus bas) et l'attribution des JO aux Alpes françaises avec différentes épreuves à organiser en Tarentaise. Ces deux dossiers n'ont rien à voir entre eux sauf qu'ils sont marqués l'un et l'autre par une volonté politique à différents étages qui fait que les possibilités d'action à l'échelle locale restent malheureusement limitées. Mais ce n'est pas une raison pour garder le silence. Notre association a de nouveau passé du temps à distribuer des dosimètres radon afin de sensibiliser la population à la présence de ce gaz dans nos logements. (Voir plus loin le CR). Nous avons poursuivi également nos mesures de qualité de l'air en particulier au village des Plaines qui voisine de site industriel de MSSA.

Les jeux Olympiques dans les Alpes.

Les jeux d'été organisés en 2024 ont été un grand succès populaire et il ne faut pas le nier. Mais faut-il pour autant ignorer l'impact climatique des dizaines milliers de personnes transportées en avion vers notre pays ? Chaque semaine l'actualité nous rappelle que le changement climatique a des effets dramatiques en différents points de la planète : sécheresses, canicules, pluies exceptionnelles, inondations, absence de neige, fonte accélérée des glaciers..

Chacun sait que la Tarentaise est concernée et au premier plan : la diminution du manteau neigeux est une évidence même si pour le moment la neige artificielle permet de compenser la raréfaction des chutes de neige. On assiste partout dans nos stations à un renforcement des capacités de production et à une rationalisation de l'entretien des pistes. Mais cette adaptation aura tôt ou tard ses limites et il faudra proposer autre chose à nos visiteurs.. Alors organiser une dernière « fête de la neige » en 2030 est-ce que cela n'est pas du déni ? Encore une occasion de transports de touristes et de participants en avions sur des dizaines de milliers de KM. Une occasion d'aggraver le phénomène ou bien l'opportunité de doter la Région AURA d'une système ferroviaire performant ? Les premières informations ne sont pas très optimistes sur la capacité de notre pays à fabriquer des wagons et des trains de nuit en quantité et rapidement…

Tourisme durable. Qu'est- ce que c'est ?

Récemment Vivre en Tarentaise a été sollicitée à deux reprises pour participer à des réunions ou à des débats sur ce thème. A défaut d'avoir été disponibles pour y participer nous avons réfléchi un peu à ce que l'on pourrait modifier dans nos comportements pour mériter cette appellation lors de nos déplacements touristiques…

Il faut avoir en tête quelques ordres de grandeur afin d'orienter nos choix de façon efficace.

Le transport.

Il va de soi que l'on doit prendre en compte l'impact climatique de nos vacances qu'elles soient à la neige dans les Alpes, en trekking au Népal ou bien simplement en Bretagne au bord de la mer…

Lors d'un séjour touristique en Tarentaise le premier poste émetteur de gaz à effet de serre est le déplacement des clients. Pour environ 55%. Dans ce pourcentage les deux tiers sont dus aux personnes qui utilisent l'avion pour approcher notre massif.. Le reste bien entendu est attribué aux voitures. Il faut savoir que seulement 15% de la clientèle tarine utilise l'avion pour venir chez nous. Le renoncement à ces skieurs aurait donc un effet très important

sur notre bilan carbone… Notre vallée dispose d'une voie ferrée sous utilisée car les arrivées et départs continuent de s'effectuer du samedi au samedi. Les trains de nuit restent rares et réservés aux Week end en saison. En étalant les arrivées et départ sur toute la semaine, il serait possible de transporter beaucoup plus de monde en train. Il est clair que des liaisons de nuit avec Londres, Berlin, Marseille, Amsterdam, Barcelone…pourraient exister.

Il serait souhaitable bien sûr que chaque tarin s'applique également à utiliser le train pour ses propres déplacements. Bien entendu les liaisons disponibles entre les grandes villes d'Europe sont encore très insuffisantes. Sans parler des liaisons transversales en France. Le fameux Lyon Bordeaux. ..Il faut être conscient que prendre l'avion pour aller à Los Angeles a un cout climatique très élevé . Il est clair que les émissions augmentent avec la distance parcourue. Chacun connait des personnes qui persistent à fréquenter la Thaïlande, le Népal ,la Patagonie…L'objectif des accords de Paris est de parvenir à deux tonnes de CO_2 par habitant. Un Paris Los Angeles s'accompagne de 5 tonnes de CO_2.. Ne rêvons pas à des avions « propres » à court ou moyen terme. L'hydrogène ne transporte pas assez d'énergie pour un volume donné pour assurer des vols longue distance…

Sommes-nous prêts à faire des efforts ? Sans doute pour une bonne partie de la population. Mais le comportement des clientèles aisées, voire très aisées devrait impérativement être canalisé. Partir en vélo pourquoi pas, mais stop aux jets privés et aux croisières lointaines en Antarctique par exemple.. Stop à l'héliski complètement climaticide et immoral. Attention également au prix du train souvent plus cher que l'avion…

En été place aux petits véhicules électriques, aux transports collectifs et aux vélos électriques. Partageons ces véhicules car nous n'en avons pas toujours besoin chaque jour…Proposons des liaisons cadencées en train !

Le recours aux nouveaux modes de transport pourrait favoriser le retour au silence cher au cœur de Vivre en Tarentaise.

Le logement. Il s'agit du deuxième poste dans les émissions de gaz à effet de serre en Tarentaise à cause du chauffage d'appartements construits il y a plusieurs dizaines d'années et mal isolés…Il y a également le poids de l'énergie nécessaire pour construire de nouvelles résidences faute de rénover les anciennes qui ne sont plus sur le marché de la location.. Attention le logement des jeunes dans nos vallées devient très difficile à cause de la concurrence de la location touristique souvent plus lucrative pour le propriétaire. Espérons que divers outils réglementaires permettent de privilégier la location longue durée.. On ne peut pas étaler d'avantage l'urbanisation en vallée faute de porter atteinte aux espaces agricoles (respect du cahier des charges du Beaufort) et à nos paysages. Rénovons, isolons, densifions l'ancien !

La nourriture.

Ce poste est parfois en deuxième position suivant les lieux fréquentés. Le recours à des repas « rapides » (burgers, frites, kebab, sandwich..) contenant beaucoup de viande, sans légumes, sans fruits peut peser lourd dans notre bilan. Combien de restaurants en Tarentaise proposent en accompagnement des légumes ? Combien proposent des menus végétariens ? Combien utilisent des produits locaux ? (Viande locale disponible, légumes bios produits en Tarentaise…) Il y a 2 ou 3 exploitations produisant des légumes en Tarentaise en été. Pourquoi ne pas multiplier ces exemples qui semblent fonctionner ? Il y a des espaces favorables à une diversification agricole. Pourquoi ne pas rénover nos vergers afin de restaurer nos productions fruitières.

L'impact sur les milieux !

Prenons garde à la sur fréquentation qu'elle soit hivernale ou estivale. Les zones de quiétude réservées à l'avifaune sont évidemment bienvenues en station. Mais il faut les faire respecter…En été on assiste depuis quelques années à une augmentation nette de la fréquentation de nombreux sites. Jusqu'où peut-on aller ? Faut-il multiplier les trails qui concentrent parfois des milliers de personnes en altitude dans des milieux forcément fragiles ? Faut-il laisser des dizaines de voitures sur des pistes d'alpage pour approcher tel ou tel site. Nous allons devoir faire comme certains de nos voisins mettre en place des réservations obligatoires pour certains sites, fermer l'accès de certaines routes pour les réserver à des navettes ou aux bicyclettes…Est-ce que nous allons supporter encore longtemps de bruit de certaines motos sur nos routes ou bien celui des moto neige en hiver dans quelques stations…Que penser des transferts en hélicoptère l'hiver depuis les aéroports régionaux ?

La découverte, la rencontre, le partage…

Le tourisme heureusement s'accompagne de beaux moments d'émerveillement dans nos paysages ou devant la faune ou la flore si variée de Tarentaise. Le patrimoine local est riche et très varié. Il n'est pas toujours simple de le découvrir..

A quand une ou plusieurs maisons du patrimoine ? Notre environnement se prête bien à la pratique de nombreuses disciplines. Peut-être que le panel pourrait être enrichi. Disposons-nous de suffisamment de salles adaptées ?

A compléter ou à corriger grâce aux remarques de nos adhérents…

Opération de sensibilisation au radon 2023/2024 menée en Tarentaise

Action portée par l'association Vivre en Tarentaise, dans le cadre du Contrat local de santé Tarentaise, qui comprend un axe consacré à l'aspect santé environnement. Ce contrat est animé par l'APTV (Assemblée Pays Tarentaise Vanoise)

125 dosimètres ont pu être achetés auprès du laboratoire Pearl avec le soutien financier de l'APTV et de la COVA.

Huit personnes ont participé à la distribution sur 14 communes. Il n'a pas été facile de trouver des ambassadeurs. Les communes de Sainte Foy, Montvalezan, Villaroger, Séez, Bourg Saint Maurice, la Plagne Tarentaise, Notre Dame du Pré, Bozel, Champagny, Courchevel, le Planay, la Léchère, les Chapelles, les Bellevilles ont été concernées. Mais la distribution a été très hétérogène.

Le lancement a eu lieu à l'automne par une conférence générale organisée à Bellentre avec une participation moyenne : 25 personnes environ. Contribution de l'Agence Régionale de Santé (pour évoquer les risques sanitaires liés au radon) et de Vivre en Tarentaise.

La distribution s'est faite dans le réseau de connaissances des personnes et en démarchage porte à porte. Les logements au rez-de-chaussée et au premier étage ont été privilégiés.

Deux articles ont été diffusés dans la presse par les journaux « La Savoie » et « Le Dauphiné libéré » et une interview sur RCF (radio chrétienne francophone) Savoie a été réalisée sur le sujet.

Huit dosimètres ont été perdus (au domicile ou par La Poste). Les boitiers ont été transmis régulièrement au laboratoire et les résultats diffusés aux occupants des logements. Il n'a pas été facile de récupérer les dosimètres. Les consignes de dépose ont été difficilement suivies en particulier pour l'étanchéité des sachets de renvoi.

La moyenne de l'ensemble des 116 mesures est de 315 Bq/m3.

30 logements sont au-dessus de la norme de 300 Bq/m3 (soit 26 %) et surtout 9 habitations dépassent l'exposition de 1000 Bq/m3.

Un local est à 3000 Bq/m3..

En 2020 150 dosimètres avaient été distribués, la moyenne était de 315 Bq/m3 et 26 % se trouvaient au-dessus des normes.

A trois ans d'intervalle la moyenne se retrouve pour l'ensemble des logements et le taux de maisons concernées.

Un texte a été rédigé rassemblant différents conseils sur les moyens permettant de faire baisser le taux de radon en cas de valeur élevée. Il a été transmis à toutes les personnes concernées. Certaines n'ont pas les moyens financiers pour entreprendre les travaux nécessaires.

Une visite de maison ayant subi différents travaux avec succès a été proposée aux personnes concernées.

Quelle suite donner à ces deux opérations de sensibilisation ?

Diffuser ce compte rendu dans les différentes collectivités, au sein de la profession médicale, au sein des réseaux associatifs, auprès des artisans et des organisations professionnelles.

Comment arriver à sensibiliser et à former les professionnels du bâtiment, de la ventilation ou du chauffage en matière de radon ? Sachant que le « marché » est en voie de développement et qu'ils sont souvent très sollicités.

Est-il possible de réaliser une affiche sur cette thématique rassemblant quelques éléments du sujet « radon » ?

Proposer une liste de sites internet ou de personnes ressources. ***Sachant que VET a mis sur son site internet un grand nombre d'informations.***

Retenue collinaire les Ménuires

Il existe aux Ménuires plusieurs retenues collinaires permettant de fabriquer de la neige de culture. Chaque année cette station fabrique 750 000 m3 de neige de culture à partir des différents réservoirs. Il était question d'augmenter la capacité de la retenue les Echauds II . Le remplissage de cette retenue se fait par pompage. La fabrication de neige de culture représente 25% de l'énergie électrique (9.7 GWH) consommée par la SEVABEL. Cette station produit nettement plus de neige de culture que d'autres stations de Tarentaise : 400 000m3 d'eau consommés aux Arcs ou à la Plagne. Les travaux d'extension de la retenue nécessiteront évidemment du pétrole et auront une énergie grise importante qui s'ajoutera aux autres sources de CO2… Sans nous faire d'illusions nous avons émis un avis négatif sur ce projet. L'approvisionnement en eau des stations pour fabriquer de la neige artificielle se fait soit gravitairement, soit par pompage ou bien encore en puisant dans les canaux d'EDF. Le bilan énergétique de l'opération n'est pas le même. La SEVABEL s'est engagée à ne plus étendre son réseau d'enneigement et à ne pas augmenter la quantité d'eau consommée à l'avenir. Nous surveillerons attentivement cela

Un projet de microcentrale hydroélectrique sur le ruisseau des Moulins en Haute Tarentaise.

L'association Vivre en Tarentaise s'interroge sur l'intérêt de participer aux enquêtes publiques concernant les projets de microcentrales en Tarentaise. En effet quels que soient les dossiers incomplets ou non avec des arguments parfois contestables un arrêté finit pratiquement toujours par être rédigé en faveur de l'aménageur et avec le débit réservé demandé par ce dernier. Qui peut penser que la vie aquatique sera la même lorsque le cours d'eau verra son débit réduit au dixième du module annuel ? Qui peut admettre que l'humidité du versant concerné ne sera pas atteinte par la mise en tuyau de cette eau ? Oui il faut développer la production d'énergies renouvelables en France et ailleurs. Mais la Tarentaise est sans doute le secteur de France le plus équipé dans ce domaine. La centrale de Malgovert qui turbine les eaux du lac du Chevril a une puissance de 400MW alors que la microcentrale projetée produirait une puissance de 1.3 MW. La centrale de Malgovert a été installée il y a plus de 60 ans et depuis le rendement des turbines et des alternateurs a fait de gros progrès. Plusieurs gros aménagements d'EDF ont déjà fait l'objet d'améliorations en termes de rendement, mais ce n'est pas encore le cas en haute Tarentaise alors que cela devrait être prioritaire. Un gain de seulement 5% permettrait de gagner 20MW sur la production sans porter atteinte à la biodiversité des derniers cours d'eau abritant des espèces patrimoniales comme c'est le cas dans le projet du torrent des Moulins. Nous avons malgré tout pris le temps de consulter le dossier et il apparait comme souvent que le débit réservé envisagé (Autour de 70 l/s) est inférieur au débit d'étiage qui est de 110 L/s….Cela nous parait inacceptable pour un torrent qui abrite une souche de poisson autochtone. On peut craindre une réaction en chaine de baisse de la biodiversité locale. L'avis de l'OFB est très éclairant à ce sujet !: « La modification du régime hydrologique est de nature à dégrader les capacités d'essaimage du réservoir biologique par plusieurs phénomènes cumulatifs : Réduction de la fréquence et de l'intensité des coups d'eau nécessaires à la dérive des invertébrés et à la dévalaison de poissons susceptibles d'alimenter la partie amont de chaque diffluence ; Réduction de la production d'invertébrés liée à la réduction des surfaces en eau et à la vitesse de dérive des éléments organiques dont ceux-ci se nourrissent, ceci avec des conséquences sur 1) la ressource alimentaire pour les poissons, oiseaux, chiroptères, amphibiens, micromammifères, … et 2) la qualité des eaux (moindre capacité d'autoépuration dans un contexte de baisse des débits estivaux et de concentration des polluants, lié au

changement climatique) ; Réduction des périodes favorables au déplacement des espèces, notamment des poissons, par la baisse de fréquence des débits supérieurs aux débits d'étiage. Ces périodes d'eaux moyennes sont favorables à des hauteurs d'eau suffisantes pour franchir en montaison des petites chutes naturelles. Elles permettent les déplacements nécessaires à la répartition optimale des individus aux différents stades de vie (reproduction, croissance, abri) et donc au bon fonctionnement du réservoir biologique. » Certes la montaison des poissons dans le tronçon que l'on envisage d'aménager est impossible mais la dévalaison permet la présence de truites à tous les étages du torrent. On peut s'interroger sur la capacité des truites à survivre lors d'une telle dévalaison en l'absence d'un débit suffisant. Il est fort probable qu'à l'avenir les poissons ne survivront pas et se tueront en tombant sur des pierres. D'autre part différents canaux d'irrigation sont alimentés par le torrent des Moulins. Ils permettent via le transport d'eau le maintien de la biodiversité sur ce versant relativement sauvage….Qu'en sera-t-il à l'avenir ?? Il est envisagé de restituer l'eau turbinée en aval du point où le ruisseau de divise en deux bras qui sont tous les deux classés en réservoir biologique. Sur chacun d'entre eux il y aura 80m de linéaire qui verront le débit nettement affecté. Cela nous parait inacceptable alors qu'il est probable que ce point de restitution a été choisi faute de maitrise foncière des parcelles en amont… Nous suggérons que la société GEG et les communes partenaires recherchent un point d'entente avec les propriétaires concernés afin d'éviter toute dégradation à ce réservoir biologique ! Le point de captage est envisagé un peu en aval du chemin reliant le Grioteray aux Jacquets. Comment savoir si en cas de crue le système de captage n'aggravera pas les risques d'embacles ? Que se passera-t-il lors des crues torrentielles ? La question n'est pas tranchée semble t-il.. Sur le tracé de la tranchée on trouve un grand nombre de plantes protégées : plus de 3000 touffes de fétuque du Valais! Le paysage sera évidemment affecté par la création de cette ligne continue dans un versant sauvage et naturel. Les habitants de Villaroger ou les promeneurs des Arcs apprécieront. En conclusion l'association Vivre en Tarentaise émet un avis négatif au sujet du projet présenté. Elle demande que le débit réservé ne soit pas inférieur au débit d'étiage. Elle souhaite vivement que le point de restitution de l'eau en aval soit remonté au-dessus de la diffluence des deux bras alimentant l'Isère. Enfin compte tenu des aléas liés au changement climatique il apparait déraisonnable d'accorder une autorisation de fonctionnement pour 40 ans. Comme il est envisagé de suivre le débit de la surverse durant 5 ans pour avoir une idée précise du débit effectif restant dans le cours d'eau, il serait logique de réduire l'autorisation de fonctionnement à 20 ans.

Projet de Microcentrale des Nants à Pralognan

VET a participé cet été à l'enquête publique sur le projet de Microcentrale des Nants à Pralognan déposé par la sSAS des Nants représentée par Raphael Gros. Cette microcentrale est située dans le vallon menant au refuge de La Valette dans le Parc de la Vanoise. Le tracé de la conduite suit de près pendant un bon moment le sentier menant au refuge. Comme d'habitude, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable, jugeant les avantages procurés par cette production d'électricité décarbonée supérieurs aux atteintes à l'environnement. Nous avions demandé au commissaire enquêteur de réduire à 20 ans l'autorisation de fonctionnement, en raison des incertitudes pesant sur le réchauffement climatique et l'évolution du débit des torrents. L'entreprise de Raphael Gros ayant eu des problèmes sur deux de ses microcentrales récemment mises en service (rupture de conduite à Tessens, mise à nue d e la conduite de la microcentrale du Gorret au Planay), nous avons insisté pour que les travaux soient faits avec tout le sérieux nécessaire.

Le préfet vient de signer l'arrêté portant autorisation de fonctionnement pour 40 ans. Toutefois, cet arrêté précise que le débit réservé (le débit minimum à laisser en permanence dans le torrent) pourra être revu en fonction des évolutions du climat. Le suivi hydrologique du ruisseau est poursuivi sur les 40 ans. Un affichage à la prise d'eau et à la microcentrale , clair pour les usagers du ruisseau , expliquera les modalités de contrôle du débit réservé. Il y aura une étude géotechnique pour préciser les dispositions prévues pour l'installation de la conduite dans la zone de glissement située au droit du chemin de randonnée. L'accès au sentier menant au refuge de La Valette sera, dans la mesure du possible, préservé pendant les travaux… Avec toutes ces nouvelles microcentrales, pas étonnant que, en moyenne , les eaux de l'Isère arrivant à Montmélian ont déjà été turbinées 4 fois depuis leur source.

Projet de Microcentrale du Grand Nant de Naves à La Léchère

VET, en association avec FNE Savoie a participé aussi à l'enquête publique sur la création par une filiale d'EDF d'une microcentrale sur le Grand Nant de Naves et son affluent , le Ruisseau des Terreaux. La centrale sera située juste à l'amont de la prise d'eau permettant d'alimenter la centrale EDF concédée de Feissons sur Isère.

Comme toujours dans ces projets, on nous présente avantageusement les apports de cette électricité décarbonée en particulier pour la population locale. Mais déjà la Savoie et la Haute Savoie produisent le double de Kw consommés sur place. Il faudra donc acheminer à distance cette électricité avec 10 % de perte. Contrairement à un barrage hydro électrique dont la production est pilotable en fonction de la demande, l'électricité produite ici le sera tout au long de l'année et moindre en hiver , forte période de consommation. Une bonne partie de cette électricité excédentaire devra donc soit être stockée, comme dans une STEP, avec perte de 30 %, voire exportée à l'étranger (depuis le début 2024, EDF a été exportateur net tous les jours).

Le but de cette nouvelle production décarbonnée d'électricité est de se substituer à la consommation d'énergie carbonée comme le fuel et le gaz. Mais dans le cas présent, le coût estimé du prix la tonne de CO2 économisée (plus de 200 €/TCO2eq) nous paraît bien trop élevé .

En conclusion, nous avons émis de fortes réserves sur ce projet en raison de son impact sur l'état écologique du Grand Nant de Naves qui, selon nous, perdrait sa qualification de très bon état.

Cette dégradation ne devrait pas autoriser ce projet. D'autant que les bénéfices attendus de ce coûteux projet sur le plan de la décarbonation de nos énergies nous paraissent bien moindres que dans le dossier de l'enquête.

Si ce projet obtenait une autorisation, nous demandons qu'elle ne soit accordée que pour 20 ans.

Plus d'infos sur les problèmes posés par les microcentrales :

https://www.fne-aura.org/nos-avis/region/micro-hydroelectricite/

Nouvelle télécabine à Villaroger.

Enquête publique relative au projet de télécabine de Villaroger

L'association Vivre en Tarentaise et FNE Savoie ont été invitées à deux reprises par la commune de Villaroger et la société de remontées mécaniques ADS à une présentation des projets de télécabine et d'urbanisation envisagés. Cette attitude reste assez rare à l'échelle de la Tarentaise et mérite d'être saluée. D'autant que pour le domaine skiable des Arcs ce n'est pas la première fois que ces échanges ont lieu.

La télécabine doit remplacer deux tronçons de télésiège relativement anciens. Le court tronçon situé immédiatement en amont du village du Pré même s'il est ancien présentait l'avantage de correspondre à la partie de la descente qui se déneige souvent. Cela permettait l'utilisation de la piste descendant d'Arc 2000 en grande partie même quand l'absence de neige rendait la descente jusqu'au Pré impossible…Désormais il faudra probablement recourir massivement à la neige de culture…Les aménageurs et la commune font donc là un choix stratégique fondamental…On peut craindre que d'ici une dizaine d'années la télécabine serve à le plus souvent à accéder à Arc 2000 pour skier alors que la descente sur le village du pré sera abandonnée du fait de sa faible altitude. Il aurait peut-être été plus pertinent de prévoir deux tronçons de remontée du type « ARC à bulle »….

Peut-être s'agit-il de créer un nouvel accès « rapide » au domaine d'Arc 2000 via cette remontée moderne. On peut penser que des personnes préféreront utiliser cet accès plutôt que le funiculaire de BSM suivi de deux télésièges…Mais ce pari sera-t-il gagné ??

Le projet est une opération à 15 M€ …Alors qu'aujourd'hui d'après Monsieur le Maire, une trentaine de personnes vivent du ski sur la commune…Le maintien de ces emplois ne peut justifier à lui seul ce projet à notre humble avis. Il semble que la commune fasse le pari du « développement et de la croissance du tourisme ». L'urbanisation initialement envisagée à été revue à la baisse il faut le reconnaitre. Le nombre de lits prévus serait de l'ordre de 650 mais il faudra trouver un promoteur et convaincre la clientèle d'aller y séjourner. L'enquête publique ne concerne que la remontée mécanique en projet mais il parait difficile de dissocier l'extension de l'urbanisation touristique d'une nouvelle remontée moderne mais très chère.

Les mesures envisagées pour protéger la Gagée jaune nous paraissent intéressantes ainsi que l'idée de planter des arbres fruitiers pour favoriser son maintien voire son développement.

Vivre en Tarentaise a déposé à l'enquête publique et aurait préféré que l'on abandonne la pratique du ski de piste depuis le Pré de Villaroger et que l'on s'oriente vers un tourisme de découverte du patrimoine naturel à pied, en raquettes ou en ski de randonnée. Une telle expérimentation de la « Transition du tourisme en montagne » aurait été intéressante.

Finalement, dans son rapport, la commissaire enquêtrice a émis un avis très favorable à ce projet, sans même citer le nom de nos associations dans son examen des dépositions.

Comités consultatifs des réserves naturelles.

Vivre en Tarentaise fait partie des comités consultatifs de toutes les réserves naturelles de Tarentaise. C'est l'occasion pour nous de rencontrer les gestionnaires de ces réserves et de suivre l'évolution de la flore ou de la faune dans ces sites préservés. Parfois la question de l'impact de l'activité agricoles est posée quand il s'agit de milieux particulièrement remarquables. Le choix a été fait de ne pas réintroduire du pâturage dans les vallons de la Sâche car la flore y est particulièrement riche. Dans la RN de Villaroger les inventaires naturalistes se poursuivent et confirment l'intérêt de cet espace protégé qui s'étend sur un dénivelé très important. Mais la vie des bergers va être favorisée par la remise en état d'un sentier pour qu'il soit praticable en quad ou en vélo électrique. Il y aura une barrière bien sûr.

Depuis plusieurs années il était question d'intégrer certaines réserves naturelles au cœur du parc de la Vanoise. Val d'Isère et Tignes sont bien sûr en tête de ligne. Pour le moment la commune de Tignes ne semble pas opposée à cette fusion, par contre celle de Val d'isère se refuse à l'envisager. La création du PNV n'est pas digérée encore.. Pourtant le déclassement de la réserve des vallons de l'Iseran a permis la rénovation des remontées mécaniques du glacier du Pissaillas et la création de la RN de la Bailletaz trois fois plus petite…Enfin des modélisations de la fusion du glacier de la Grande Motte montrent que dans vingt ans il ne restera pratiquement rien du glacier que nous avons connu. La surface laissée par la disparition de la glace sera difficilement skiable …

Enfin la grande faune semble bien se porter. Les quantités de chamois et bouquetins se maintiennent et permettent au bouquetin de se réinstaller progressivement autour du parc.

Qualité de l'air en Tarentaise

Notre association dispose toujours d'une station de mesure de pollution de l'air. Nous avons changé notre sonde mesurant le taux d'ozone et malheureusement nous sommes en conflit avec le fournisseur car elle ne fonctionne pas. Le détecteur de particules donne lui toujours des résultats. Dans l'ensemble les normes recommandées par l'OMS semblent respectées sauf quand un Week end de grande migration coïncide avec une période de froid anticyclonique qui s'accompagne d'un pic de chauffage au bois… Une fois de plus essayons d'utiliser des poêles modernes et étanches. Les foyers ouverts seront interdits tôt ou tard…Notre station installée dans le village des Plaines à ND du Pré a révélé une pollution aux particules fines en été en limite des valeurs OMS. En hiver les concentrations passent au-dessus des seuils recommandés….On cumule probablement des poussières « industrielles » et celles émis par le chauffage.

Projet Ugiring à la Léchère.

Il s'agit de remplacer l'activité du site FEROPEM qui fabriquait autrefois du silicium par la fourniture d'aciers au Nickel ou au manganèse. Le nickel proviendrait de laitiers du site sidérurgique d'Ugine et de piles collectées dans les bornes réservées à cet effet. Cela éviterait d'importer ces métaux de pays lointains : Nouvelle Calédonie ou Indonésie pour le Nickel et Cameroun pour le manganèse. Il faudra bien sûr transporter ces « ingrédients » et les traiter dans un ou plusieurs fours. Sur le principe cette proposition nous a semblé vertueuse. Mais évidemment le process est complexe

et s'accompagne de nombreuses émissions potentielles. Ce dossier s'inscrit dans le cadre d'une relance de l'activité industrielle en France et à ce titre bénéficie de fonds publics importants.

Il nous a fallu éplucher un dossier de plusieurs milliers de pages et rédiger nos commentaires ou questions. Le stockage de grosses quantités de piles s'accompagne du classement du site en catégorie « SEVESO II ». Ce mot fait peur bien sûr, et les craintes de la population légitimes à priori. Mais n'oublions pas que la Tarentaise a connu plusieurs incinérateurs de déchets classés en SEVESO également sans que la population environnante ne se pose la moindre question. Nous avons rappelé au préfet nos exigences en matière d'émissions polluantes : **être très en dessous des normes et transparence des données ou analyses. Notre déposition dépassait dix pages !**

Un organisme, le CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) s'est prononcé favorablement sur le dossier de l'industriel à une écrasante majorité. L'autorisation préfectorale a suivi quelques jours après. Nous avons lu cet arrêté et nous avons été très déçus ! Le court délai entre la réunion du coderst et la publication de l'arrêté montre que l'avis était acquis d'avance. Les concentrations autorisées nous semblent « standart » alors que nous attendions des efforts particuliers pour rassurer les riverains. Les premières analyses auront lieu au bout d'un an de fonctionnement seulement ce qui nous parait inacceptable. Aucune concertation n'a été mise en place avant la rédaction de l'arrêté**.** De plus dans l'arrêté de nombreuses pages à priori importantes sont classées confidentielles**… Nous sommes sidérés de voir à quel point l'administration et les politiques s'assoient sur l'inquiétude qui règne au sein de la population locale (**signature d'une pétition par 18 000 personnes s'opposant au projet) **et désormais des associations !**

PLU.

La mairie des Allues a proposé une **Révision allégée N° 3** de son PLU concernant le changement de zonage d'une parcelle de 785 m² actuellement en zone Naturelle Nst pour la rendre constructible. Ceci, pour permettre la construction d'un nouvel ensemble immobilier de 300 lits, alors que la commune a dépassé son plafond de STP inscrite au SCoT. VET a émis un avis défavorable comme la très grande majorité des 160 dépositions. Le commissaire enquêteur a émis aussi un avis défavorable et finalement le conseil municipal des Allues a renoncé à cette révision allégée N°3.

SCOT .

Les grues sont toujours présentes dans nos stations. Certaines d'entre elles ont dépassé largement le quota attribué lors de la rédaction du SCOT. L'APTV a fait le choix, malgré nos demandes, de ne pas mettre ce document opposable en révision. Nous sommes scandalisés qu'il n'y ait pas de « gendarme » vis-à-vis de ce document d'urbanisme sensé encadrer le développement des constructions dans nos stations !

Logement en Tarentaise.

Il devient de plus en plus difficile de se loger dans notre vallée. De nombreux jeunes sont contraints d'aller habiter au-delà d'Albertville… Parallèlement on construit des résidences qui sont trop souvent louées à des touristes via les plate-formes Booking ou airbnb… Du coup la moyenne d'âge en Tarentaise s'élève d'année en année et les mouvements pendulaires en saison s'intensifient. L'attachement à la maison individuelle reste très fort mais les prix du marché rendent inaccessibles les bâtiments vendus à ceux qui ne sont pas aidés par leur parents.. Il est clair également qu'il ne parait pas raisonnable d'artificialiser de nouveaux terrains pour des raisons agricoles (Le cahier des charges du Beaufort impose de nourrir les vaches avec du foin local) ou paysagères. La densification de l'habitat doit donc devenir la priorité. Nos collectivités doivent faire jouer leur droit de préemption afin de créer plusieurs logements dans ceux qui sont proposés à la vente. Les acquéreurs peuvent aussi se regrouper pour investir collectivement dans un bâtiment autrefois occupé par une seule famille. L'offre n'est pas toujours adaptée aux demandes : des logements trop grands alors que le foyer moyen à Bourg saint Maurice par exemple est de 1.4 personnes. Nos élus nationaux doivent aussi légiférer pour encadrer la location touristique dans les Bourgs centre. Le scot prévoyait de construire l'essentiel des nouveaux logements dans les Bourgs centre, mais la recherche de la maison individuelle a conduit de nombreux couples à se loger dans des villages souvent éloignés de leur lieu de travail.. C'est bien pour la rénovation de notre patrimoine, mais attention aux distances parcourues chaque jour en voiture. Covoiturons ! Développons l'autopartage ! Appliquons la loi ZAN !

Actions juridiques.

Refuge de la Traye. Ce refuge a été rénové il y au moins cinq ans et pose des problèmes depuis son ouverture. Le type de prestations proposées et les tarifs pratiqués ne sont pas celles d'un refuge classique. Par ailleurs on y transporte régulièrement des clients en motoneige ou en chenillette. Cela est contraire au code de l'environnement et différentes personnes ont été verbalisées par l'OFB. Les Condamnations et les parties civiles ont fait l'objet d'une procédure d'appel, mais finalement la cours d'appel a confirmé les jugements prononcés à Albertville.

Planeurs au-dessus du PNV ou des réserves naturelles. Oui un planeur ne fait pas de bruit, mais lors d'un survol de crête il arrive que l'ombre portée déclenche un mouvement de panique au sein des groupes de chamois ou de bouquetins. Les agents du PNV ont rédigé plusieurs procédures à la suite de ces survols quand il est possible d'identifier les aéronefs en infraction. Le survol peut d'effectuer mais il faut être à 1000 m au-dessus du sol. Certains jours, ce sont une cinquantaine de planeurs qui sont en infraction sur le site du col de l'Iseran. Pour soutenir l'action des agents du parc nous nous sommes portés partie civile et obtenu gain de cause dans la plupart des affaires traitées.

Bétonnage du lit d'un cours d'eau. Aux Allues, lors de la réalisation de cloutage d'une paroi verticale en béton en vue de la construction d'un immeuble, du béton a été injecté par erreur dans une canalisation d'eau pluviale et a abouti dans le ruisseau voisin dont le lit s'est retrouvé pollué sur plusieurs centaines de mètres. En première instance la société a été condamnée mais elle a fait appel.. A noter que dans ce terrain très raide, 4 chalets situés au dessus du chantier ont dû être évacués en urgence car tout menaçait de s'écrouler.

Voies vertes en Tarentaise.

Notre association suit avec intérêt la progression de l'ouverture de ces voies cyclables partagées. En 2023 on peut se féliciter de voir l'ouverture du tronçon de Feissons sur Isère jusqu'à Moutiers. Bravo à toutes les collectivités concernées. Par contre il va falloir être patient pour atteindre Aime depuis Moutiers. La COVA a choisi d'éviter le passage le long de l'Isère pour des raisons financières, mais elle n'a pas encore tranché entre longer la RN 90 dans le détroit de Villette ou bien emprunter la route des vignes jusqu'à Montgirod. Le passage le long de la RN se ferait sur une route nationale donc dépendant de l'Etat…Sur la partie avale il semble que les travaux soient programmés, mais étalés sur plusieurs années pour relier Moutiers au tunnel du Siaix..A suivre

Le bureau de l'association se réunit une fois par mois, salle Cérutti à Aime ou bien à la salle des fêtes de Villette. . Ces réunions ont lieu en général un jeudi de chaque mois à 20h 15.
Pour obtenir confirmation : tél. au 04 79 07 29 30 ou consultez notre site internet : vivrentarentaise.fr

Adresse électronique du Président : alain.machet9@orange.fr Visitez le site :vivrentarentaise.fr

Pour payer votre cotisation 2024

En payant par virement vous évitez du travail à nos trésorières : IBAN de VET

FR13 2004 1010 1702 2498 6H02 833

Envoyer votre règlement à « Vivre en Tarentaise » 776 route du Villard 73210 Landry

Tarif normal: 15 €/an tarif couple: 25 €/an Petits revenus: 5 €/an

Nom:……Prénom:…….....

Adresse:…… mail ……..

Téléphone:…… Courriel